

**Avis de recrutement sans concours (voie directe)  
de deux adjoint-e-s techniques de recherche et de  
formation (catégorie C)**

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Ils font l'objet du présent avis de recrutement conformément aux dispositions de l'Arrêté du 21 mars 2022 paru au JO du 27 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoint-e-s techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

Le nombre de postes offerts à ces recrutements est fixé au niveau national à 166.

**1. Nombre de postes à pourvoir à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) : 2**

- 1 à l'IUT de Brest-Morlaix, site de Morlaix
- 1 à l'IUT de Quimper
- Emploi-type : « ADJOINT-E EN GESTION ADMINISTRATIVE » (BAP J : Gestion et pilotage)

**2. Date prévue des épreuves orales d'admission : 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet 2022**

Les dates précises seront mises à jour au fur et à mesure sur le site internet de l'UBO à l'adresse suivante :

(Rubrique : « Recrutements sans concours 2022 »)

**3. Date prévue de prise de poste : Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022**

**4. Contenu du dossier de candidature à établir : lettre de candidature et curriculum vitae** détaillé indiquant les emplois occupés

**5. Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature à l'adresse suivante en précisant dans l'objet de leur lettre l'emploi-type concerné :**

**Université de Bretagne Occidentale**  
**Direction des ressources humaines – Bureau des concours**  
**3 rue des Archives**  
**CS 93837 – 29238 BREST Cedex 3**

**6. Date limite d'envoi des candidatures : lundi 02 mai 2022**

**7. Modalités de sélection des candidats :**

Le Président de l'Université crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à l'audition des candidats. Ces derniers seront convoqués par voie postale au moins 15 jours avant les dates programmées.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à l'établissement, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
La Directrice des ressources humaines

*Signé*

Martine LE ROUX